

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-02

L'an deux mille vingt six à 10h30

Le 5 février, à Charleville Mézières

Date de convocation	15 janvier 2026
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	28 Présents
 Votes par procuration	0 vote par procuration

Étaient présents :

M Farid BESSADI
M Emmanuel BAUDART
Mme Véronique CASTRONOVO
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M Hervé CORVISIER
M Jean – Pierre CORVISIER
M Jean Marie CREVISY
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Dominique FLORES
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN

Mme Dominique HUMBERT
M Yvon HUMBLLOT
M Jean – Yves JONET
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M. Michel NORMAND
M Yannick ROSSATO
M Daniel THOMAS
M Géry TROÇON
M jean François VALLOIRE
M Claude VALDENAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-02

Objet de la délibération :

RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT

Par délibération n° 24/14 du 4 avril 2024, le Comité Syndical avait approuvé la conclusion d'un prêt relai de 2,3M€, destiné à compenser les délais de reversement de la TVA.

Les projets GEMAPI génèrent des coûts de travaux importants. Ainsi, sur les 14,8M€ déjà payés sur le projet HEBMA, près de 2,5M€ sont liés au paiement de la TVA.

En 2024, l'EPAMA avait assuré l'avance de la TVA sur les 8M€ TTC acquittés au 31/12/23 mais n'était pas en mesure d'assumer l'avance de TVA pour les factures suivantes.

Le prêt de 2,3M€ correspondait au montant de TVA attendu pour les années 2024, 2025, 2026.

Aujourd'hui, le prêt se termine en avril 2026.

L'EPAMA a acquitté 14,7M€ TTC mais a reçu 162 501,97€ de remboursement de TVA.

La DUP/DIG a été prolongée de 3 années et pour pouvoir acquitter les factures, il nous faut renouveler le prêt conclu en 2024.

Il est proposé de renouveler le prêt conclu en 2024 aux mêmes conditions

Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **SOLLICITE un renouvellement du prêt relai relatif aux délais de réception de la TVA sur les travaux d'aménagements hydrauliques du bassin de la Meuse amont.**
- **PRECISE que les intérêts bancaires feront l'objet d'une demande de remboursement auprès des communautés de communes délégantes**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS